

Avis voté en plénière du 11 septembre 2013

Agir pour la biodiversité

Déclaration du groupe de la mutualité

Par cet avis de suite sur la biodiversité, le CESE honore son engagement de produire un suivi de ses recommandations et de constater les avancées et reculs. Depuis nos travaux rendus en juin 2011, le gouvernement a instauré la Conférence environnementale. Programmée annuellement, cette initiative constructive est un signe positif de la part de l'exécutif, marquant une volonté de concertation et d'action sur cet enjeu majeur. Nous pouvons, à la lecture de l'avis, constater différentes avancées : la feuille de route pour la transition écologique, la feuille de route pour les services déconcentrés, la mise en place d'indicateurs de suivi, l'élaboration de projets de loi (l'accès au logement et un urbanisme rénové).

L'avis souligne que la stratégie nationale pour la biodiversité (2011-2020) est un texte public de référence aux intérêts multiples et, notamment, en termes de contribution et de gouvernance. Et que les missions de l'Agence française de la biodiversité devraient lui donner l'autorité et les compétences nécessaires pour développer l'ensemble des politiques favorables à la biodiversité dans tous les territoires.

La France a été le moteur de proposition de thèmes d'évaluation scientifique pour la plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services éco-systémiques (IPBES). Mais attention, la multiplicité des plans, des structures et des accords exigent cohésion et coordination.

Tous ces éléments sont très encourageants, et l'on peut constater effectivement que la dynamique en faveur de la biodiversité est réelle. Pour autant, de nombreux freins existent et persistent. De plus, la situation est d'autant plus urgente que la dégradation de l'écosystème est plus rapide que les avancées faites en la matière. Nous sommes conscients que, dans un contexte économique difficile, toute stratégie est confrontée à la question de l'acceptabilité économique et à la capacité à financer une politique adaptée aux enjeux.

La mobilisation des acteurs est impérative. Elle passe par l'amélioration de la connaissance et, par voie de conséquence, par la prise de conscience des risques de perte de biodiversité. À ce sujet, l'étude récente du CREDOC mentionnée dans l'avis est très encourageante puisque la quasi-totalité des Français se déclare sensible à l'environnement et de plus en plus modifient leurs comportements.

Notre patrimoine naturel, comme l'avis le préconise, doit être reconnu comme tel et donc valorisé auprès du public.

Les propositions formulées pour l'éducation mettent la planète comme fil conducteur tout au long de la vie, à tout âge et dans toutes les situations ; qu'elles soient personnelles, professionnelles, activités de loisirs. C'est une impérieuse nécessité qui mérite effectivement d'être rappelée : la nature doit devenir omniprésente, systématique, être le souci de chacun et nécessiter l'attention de tous.

Le groupe de la mutualité insiste enfin sur l'importance du lien entre la biodiversité et la santé. La biodiversité permet à l'écosystème de rendre de nombreux services essentiels pour le bien-être de l'être humain. Il existe plusieurs liens spécifiques entre santé et biodiversité comme le risque avéré posé par les perturbateurs endocriniens, l'eau, les ressources alimentaires, la

pharmacologie, les maladies infectieuses et leur transmission. Protéger la biodiversité et l'environnement, c'est aussi protéger la santé.

Le groupe de la mutualité a voté l'avis.